

DEPARTEMENT DE L'YONNE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE
COMPTE-RENDU DU MARDI 6 AOUT 2019

Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le jeudi 16 mai de l'An Deux Mil dix neuf à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.

*Présents: Mr MANSANTI, Mmes CONVERSAT et INGRAIN, adjoints
 Mr CAILLIET, Mmes THINEY, RENAUT et CHARLOT*

Absents excusés: MM. NICOLAUD (pouvoir Mr le Maire), DENOMBRET (pouvoir Mr CAILLIET), GOVIN et RODRIGUES, Mme FORTINI

Secrétaire de séance: Mme THINEY

ORDRE DU JOUR

- 1 – Devis de l'entreprise ETPB pour l'enrobé des trottoirs du giratoire (2019-46)
- 2 – Renouvellement du contrat PEC de Nathalie REGNIER (2019-47)
- 3 – Attribution de l'appartement type F4 au 35 Rue Nationale (2019-48)
- 4 – Admission en non-valeur sur le budget eau/assainissement (2019-49)
- 5 – Recensement de la population pour 2020 (2019-50)
- 6 – Vente d'un terrain à Mme ENGELEN (2019-51)
- 7– Stérilisation des chats errants (2019-52)
- 8 – Demande de la SNCF pour le pont rail de la Rue du Verger Galant (2019-53)
- 9 – Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF (2019-54)
- 10 – Motion de soutien au personnel de l'ONF (2019-55)
- 11– Motion de soutien pour le maintien des services du Trésor Public (2019-56)
- 12– Adhésion de la CCLTB au SET (2019-57)
- 13– Changement d'une lanterne, Place des Sapins (2019-58)
- 14– Contrat de maintenance pour la vidéo-protection (2019-59)
- 15 – Convention de desserte GRDF du futur lotissement (2019-60)
- 16 – Modification de la délibération 2019-30 ; loyer de l'étude notariale (2019-61)
- 17 – Informations diverses

Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 16 mai 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

2019-46 * d'accepter le devis de l'entreprise Environnement Travaux Publics de Bourgogne (ETPB) d'un montant de 18 178,60 € HT soit 21 814,32 € TTC concernant la pose d'enrobé sur les trottoirs du futur giratoire

2019-47 * de renouveler le contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) de Madame Nathalie REGNIER pour la période du 1^{er}/09/2019 au 31/08/2020 avec une aide de 60%, pour 20 heures par semaine

2019-48 * d'attribuer l'appartement type F4 au 35 Rue Nationale 1^{er} étage, à l'EPMS de CHENEY, à compter du 02/07/2019, pour un loyer de 467 €/mois, et d'encaisser la caution correspondante

2019-49 * d'accepter l'admission en non-valeur sur le budget eau/assainissement d'un montant de 1 013,74 € correspondant à des produits irrécouvrables

2019-50 * de nommer un coordonnateur communal (Nathalie VIREY) et deux agents recenseurs : Mme Marie-France BRUERRE (LA CHAPELLE) et Mme Yanick POUJOL (FLOGNY) pour le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020, et décide de leur reverser à chacune 1/3 de la dotation forfaitaire versée par l'INSEE

2019-51 * de vendre à Mme ENGELLEN Monique un terrain accolé à sa maison d'habitation, Rue des Etangs, cadastré section AI 129 d'une superficie de 372 M2, pour un prix de 7 €/M2. Frais de notaire à la charge de l'acquéreur. Le conseil municipal mandate le Maire afin de signer tous les documents

2019-52 * Au vu de la prolifération de chats errants sur la commune, le Conseil Municipal décide de prendre en charge 10 stérilisations de chat femelle, pour un coût de 65 € la stérilisation

2019-53 * Suite à une visite de la SNCF, il a été demandé l'avis de la commune sur le comblement par remblaiement du pont rail de la Rue du Verger Galant (ligne 830000 pk 183+643), réalisation prévue en 2025/2026. Le Conseil Municipal émet un avis favorable

2019-54 * de s'opposer à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts (ONF) en lieu et place de la commune.

2019-55 * Le Conseil Municipal décide de voter une motion de soutien au personnel de l'ONF

2019-56 * de voter une motion de soutien pour le maintien des services du Trésor Public sur le Tonnerrois (projet de restructuration des services de la DDFIP)

2019-57 * d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) au Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET)

2019-58 * d'accepter la dépose, la fourniture et la pose d'une nouvelle lanterne, Place des Sapins

2019-59 * Un contrat de maintenance pour la vidéo-protection, Place des Commerces, a été demandé à la société INEO INFRACOM. Le montant de cette prestation est évalué à 1 690 € par an, reconductible 2 fois.
Un 2^{ème} devis sera demandé

2019-60 * Suite à la réalisation de l'étude technico-économique de rentabilité du futur lotissement, la convention de desserte GRDF fixe le montant de la participation à 2 501 € HT pour une extension de réseau de 310 mètres et 10 branchements

2019-61 * de modifier la délibération N° 2019-30 du 28/03/2019 concernant le loyer de l'Etude Notariale, en ce sens que le nouveau loyer débutera au 1^{er}/05/2019 et non au 1^{er}/04/2019. Le mois d'avril 2019 facturé à tort sera déduit du prochain trimestre

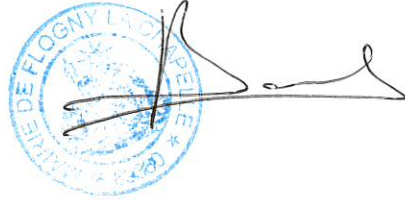
Informations

- Le règlement d'eau sera revu et réactualisé prochainement par la commission eau et assainissement
- Le minibus communal sera conduit uniquement par les membres du Conseil Municipal, les Présidents associatifs et les employés communaux.
Les membres des associations peuvent le conduire avec une demande par courrier de l'association, la copie du permis de conduire, et une attestation de non suspension de permis
- Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est en cours. Le cabinet GEO STUDIO a programmé plusieurs réunions dans les communes afin de présenter le projet
- La Préfecture de l'Yonne a communiqué un arrêté (valable du 1^{er}/07/2019 au 30/06/2020) fixant les secteurs du département de l'Yonne où la présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie est avérée, et au sein desquels l'usage des pièges tuants est interdit. La commune de FLOGNY LA CHAPELLE est concernée par la présence du castor d'Eurasie
- La commune de FLOGNY LA CHAPELLE est en zone d'alerte renforcée (SEREIN-ARMANCON AVAL).
L'arrêté instituant les mesures de limitation ou de suspension provisoire de certains usages de l'eau est consultable en mairie et sur le site internet

La séance est levée à 23 heures

Fait à Flogny la Chapelle le 08 août 2019

Le Maire,
Jean-Paul BOUVET.



Le secrétaire
Yolande THINEY.

